



COMMUNIQUÉ Pour diffusion immédiate

Nouvelle étape franchie **LE RAPPORT DU BAPE FAVORABLE AU PROJET ÉOLIEN DES NEIGES – SECTEUR SUD**

Château-Richer, le 21 juin 2024 – La MRC de La Côte-de-Beaupré salue la décision rendue par le Bureau d’audiences publiques sur l’environnement (BAPE) qui confirme que le Projet éolien Des Neiges – Secteur Sud présenté par la Société de projet BVH1 s.e.n.c, formée d’un partenariat entre Boralex, Énergir et Hydro-Québec, est justifié puisqu’il répond à la volonté de transition énergétique et de décarbonation de l’économie développée par le gouvernement du Québec

« Nous accueillons positivement les conclusions des commissaires du BAPE qui confirment la pertinence du projet. Pour la MRC de La Côte-de-Beaupré, c’est une étape de plus dans le développement de nouvelles ressources énergétiques propres sur notre territoire. La MRC entend bien entendu collaborer avec le promoteur qui a le devoir de s’assurer que le projet soit acceptable tant sur le plan environnemental, que social et économique », soutient M. Pierre Lefrançois, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré et maire de L’Ange-Gardien.

En ce sens, la MRC prend acte de l’avis émis par le BAPE à l’effet que les citoyens devraient être davantage consultés par les instigateurs du projet en ce qui a trait aux possibles mesures d’atténuation des éoliennes situées à proximité du Mont Sainte-Anne et s’engage à veiller aux intérêts régionaux en restant à l’écoute des préoccupations du milieu.

Un projet cohérent

Le Projet éolien Des Neiges – Secteur Sud s’inscrit en tout point avec la vision stratégique de développement durable des collectivités de la MRC de La Côte-de-Beaupré adoptée en 2013, fruit d’un important exercice de consultation auprès d’une centaine d’acteurs du milieu.

Précisons que le second plan d’action 2020-2025 prévoit de poursuivre le développement d’énergies renouvelables. Le Projet éolien Des Neiges – Secteur Sud constitue donc une continuité dans le développement de nouvelles ressources énergétiques propres et la vision dont s’est dotée la MRC de La Côte-de-Beaupré.

L’éolien au service de la communauté

Rappelons que grâce à des revenus d’environ 2 M\$ par année en moyenne, le parc éolien communautaire actuel a permis à la MRC de La Côte-de-Beaupré de financer de 2016 à 2023, 89 projets dont l’objectif principal est d’améliorer la qualité de vie des citoyens. Les aides financières octroyées par la MRC à des fins d’immobilisations représentent un levier financier majeur.

En effet, le montant total des engagements financiers de la MRC s'élève à 20 M\$ et a permis des investissements totaux de 65 M\$ dans notre région. Les dons et commandites ainsi que les programmes d'aide accordés ont aussi permis de financer divers événements et organismes de notre communauté.

Le projet sur la table fait actuellement l'objet de discussions avec le consortium Boralex, Énergir et Hydro-Québec quant aux redevances ou à une participation financière qui seront remises aux communautés d'accueil de ce nouveau projet.

À propos de la MRC de La Côte-de-Beaupré

La Municipalité régionale de comté (MRC) de La Côte-de-Beaupré a été créée en 1981 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Elle est constituée des neuf municipalités locales et villes suivantes : Boischatel, L'Ange-Gardien, Château-Richer, Sainte-Anne-de-Beaupré, Beaupré, Saint-Ferréol-les-Neiges, Saint-Joachim, Saint-Tite-des-Caps et Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente, auxquelles s'ajoutent les territoires non organisés (TNO) Sault-au-Cochon et Lac-Jacques-Cartier qui couvrent 85 % de la superficie totale du territoire de la MRC. Entre fleuve et montagnes, en passant par les chutes et canyons, le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré recèle de nombreux attraits naturels, culturels, patrimoniaux et agrotouristiques exceptionnels !

- 30 -

Source :

Mme Béatrice Pauly
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe
418 824-3444 poste 227 / beatricepauly@mrccotedebeaupre.qc.ca